

Assemblée des délégués des 5 et 6 novembre 2018 à Berne

Plan financier 2020 à 2023

Proposition

L'Assemblée des délégués prend connaissance du plan financier 2020 – 2023.

Berne, le 5 septembre 2018
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil
Le Président
Gottfried Locher

La Directrice du Secrétariat
Hella Hoppe

1 Remarques générales

Tout comme le budget, le plan financier est présenté selon la norme comptable GAAP RPC 21. Il contient outre le compte d'exploitation le tableau des variations du capital.

La planification porte sur la période de 2020 à 2023. Après une année de transition en 2019, l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) aura sa forme définitive en 2020. Son travail sera conditionné par la mise en place concrète de la Constitution en 2019. C'est ainsi que le Synode devra définir les champs d'action et le Conseil choisir ses objectifs pour la législature en conséquence. Des facteurs d'influence essentiels ne sont donc pas encore connus au moment de l'établissement du plan financier.

Ce qui est certain, en revanche, c'est que 2020 coïncidera avec le premier Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse et que le centième anniversaire de la fondation de l'actuelle FEPS sera célébré par une manifestation particulière. Dans le budget 2019, une enveloppe est prévue pour l'établissement d'un concept et la planification du Synode. Sur la base du projet préliminaire, 250 KCHF ont été réservés pour la réalisation dans le plan financier. Une partie de ce montant pourra être prélevée du Fonds Zwingli, ou encore, selon la nature définitive de l'événement, du Fonds Journées de l'Église en Suisse.

Un congrès international figure à l'agenda en 2021. Son objectif : apporter des impulsions réformées à l'engagement œcuménique. Un prélèvement du Fonds des manifestations internationales doit permettre de le financer. Les manifestations des organisations internationales bénéficieront d'un appui financier qui se situera dans le cadre habituel. En 2021 aura lieu l'Assemblée plénière du COE.

Outre ce qui précède, le plan financier tient aussi compte des affaires courantes du Conseil et du Secrétariat et table sur des contributions inchangées de la part des Églises membres.

Le plan financier prévoit de légères augmentations des salaires à hauteur du renchérissement de 0,5% p.a. La structure du personnel restera inchangée.

Le plan financier est un instrument de planification roulante. Les décisions fermes concernant les finances sont prises par l'Assemblée des délégués resp. par le Synode dans le cadre du budget ou par le Conseil lorsqu'il s'agit d'affaires particulières.

2 Compte d'exploitation 2019 à 2023

	Budget 2019		Plan 2020		Plan 2021		Plan 2022		Plan 2023	
	KCHF	%								
Produits										
Contributions des membres	6'063	73.5	6'063	73.4	6'063	73.4	6'063	73.5	6'063	73.5
Autres contributions (aux projets)	644	7.8	657	8.0	657	8.0	647	7.8	647	7.8
Sommes cibles pour transmission	955	11.6	955	11.6	955	11.6	955	11.6	955	11.6
Collectes pour fonds	555	6.7	555	6.7	555	6.7	555	6.7	555	6.7
Total produits internes	8'217		8'230		8'230		8'220		8'220	
Produits de prestations fournies	30	0.4	30	0.4	30	0.4	30	0.4	30	0.4
Produits de remboursements div. des assurances	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Total produits	8'247	100.0	8'260	100.0	8'260	100.0	8'250	100.0	8'250	100.0
Charges d'exploitation										
Total charges directes de projets	-5'996	69.1	-5'962	68.9	-5'873	68.5	-5'724	67.9	-5'735	67.9
Total charges structurelles	-2'680	30.9	-2'689	31.1	-2'698	31.5	-2'707	32.1	-2'717	32.1
Total charges d'exploitation	-8'676		-8'651		-8'571		-8'431		-8'452	
Résultat d'exploitation	-429		-391		-311		-181		-202	
Total résultat financier	50									
Total autres résultats	10									
Résultat avant variation du capital des fonds	-369		-331		-251		-121		-142	
Variation du capital des fonds										
Fonds affectés										
Allocation	-1'040		-1'037		-952		-952		-952	
Utilisation	1'066		1'150		1'002		1'002		1'002	
Fonds libres										
Allocation	-30		-30		-30		-30		-30	
Utilisation	370		232		237		132		102	
Total variation du capital des fonds	366		315		257		152		122	
Résultat annuel (avant alloc. au cap. de l'organis.)	-3		-16		6		31		-20	
Attributions										
Attribution / utilisation capital de l'organisation	3		16		-6		-31		20	
Résultat annuel	0									

2.1 Produits

Le plan financier prévoit le statu quo pour les contributions des membres.

Il part de l'hypothèse que les contributions extraordinaires pour soutenir l'aumônerie dans les centres fédéraux, les contributions de la DDK et de la KIKO aux projets de Diaconie Suisse, ainsi que les contributions aux manifestations de la FEPS (CPE, Conférence Femmes, Synode) resteront stables durant toute la période de planification.

Comme cela avait déjà été le cas dans le plan financier 2018 – 2021, un résultat modeste provenant de la collecte de fonds pour des projets ciblés est aussi prévu à partir de 2019.

La continuité est également stipulée pour les sommes cibles et les collectes en faveur des fonds.

2.2 Charges directes de projets

Les charges directes de projets englobent aussi bien les frais généraux que les frais de personnel encourus dans le cadre des projets de la FEPS.

Dans les frais de personnel, il est tenu compte d'une légère hausse des salaires à concurrence du renchérissement (0,5%) et de l'hypothèse d'une structure du personnel inchangée.

Le premier Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse se tiendra en 2020 en Valais. 2020 sera également l'année du centenaire de la fondation de la FEPS. Au moment de l'établissement du plan financier, la planification du Synode n'avait pas encore pris de forme concrète. Le plan financier part toutefois du principe que ce Synode dépassera le cadre d'une assemblée des délégués traditionnelle. Un budget de 250 KCHF a été alloué à ce Synode. L'impact sur le résultat annuel sera atténué par des prélèvements de différents fonds.

Le Conseil prévoit d'organiser un congrès à la suite de l'année Karl Barth en 2019 pour mettre en exergue la dimension internationale des réformateurs suisses (tels que Barth ou Bullinger) et apporter un élan réformé à l'engagement œcuménique. La date n'a pas encore été fixée, un montant de 65 KCHF a été prévu pour 2021. Il sera financé en partie par des ponctions du Fonds des manifestations internationales.

L'aide aux organisations internationales se poursuivra aussi bien sous la forme de contributions ordinaires que par des apports financiers à des projets concrets, dont notamment les assemblées plénières. Le Conseil planifie un montant de 75 KCHF pour l'Assemblée plénière du COE et les frais de délégation en 2021. Les charges seront entièrement compensées par un prélèvement du Fonds des manifestations internationales.

2.3 Charges de structures

Les charges structurelles couvrent les dépenses de l'Assemblée des délégués (AD) resp. Synode et du Conseil, ainsi que celles des services centraux, dans la mesure où elles ne peuvent être affectées à des projets. Doivent également y être inclus les frais administratifs liés à ces domaines tels que la rédaction du rapport d'activité.

L'immeuble est amorti à hauteur d'env. 100 KCHF par an. Cet amortissement est inscrit au compte de la réserve de réévaluation. Pour les autres éléments d'infrastructure, des amortissements d'approximativement 70 KCHF sont prévus.

2.4 Résultat financier

Comme dans le budget, les intérêts et les dividendes escomptés sur les parts de fonds ainsi que de gestion de la fortune sont budgétés, tandis que les fluctuations de cours ne le sont pas.

2.5 Autres résultats

La secrétaire générale de la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse (CTEC.CH) est engagée par l'intermédiaire de la FEPS. Les charges occasionnées sont restituées à 100%.

La FEPS assume en outre des tâches administratives pour le compte du Conseil suisse des religions (SCR). Ces charges sont compensées par des prélèvements du Fonds SCR et n'ont pas d'effet sur le résultat annuel.

2.6 Résultats des Fonds

Les détails figurent dans le tableau des variations du capital.

3 Tableau des variations du capital 2020 à 2023

Comptes	Existant initial 1.1.2022	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2023
Fonds affectés						
Fonds diaspora en Suisse	39					39
Fonds travail des femmes	91		420		-420	91
Fonds droits de l'Homme	70		128		-128	70
Fonds Églises suisses à l'étranger	284		0		-200	84
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163		0		-63	100
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux (asile)	5		1'680		-1'680	5
Fonds Solidarité protestante suisse	0		1'600		-1'600	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	6		65		-65	6
Capital des fonds (fonds affectés)	658		3'893		-4'156	395
Réserves de réévaluation						
Réserve de cotisation d'employeur	205				-90	115
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'985				-398	2'587
Réserve de fluctuations des placements	1'340					1'340
Fonds libres						
Fonds prévoyance vieillesse	0				0	0
Fonds Huldrych Zwingli	572				-100	472
Fonds manifestations internationales	134		120		-105	149
Fonds John Jeffries	1'254				-10	1'244
Fonds de solidarité	21					21
Capital généré	1'176			18		1'194
Résultat annuel	-3	1		-18		-20
Capital de l'organisation	7'684	1	120	0	-703	7'102

Les Fonds affectés sont gérés conformément aux règlements les régissant.

Les collectes en faveur du Fonds des Églises suisses à l'étranger ont cessé sur décision de l'AD, le capital résiduel du fonds servira à soutenir des projets concrets des Églises suisses à l'étranger qui devront pour cela adresser une demande au Fonds. Le plan financier prévoit des versements de l'ordre de 50 KCHF par an.

En 2017, le Fonds des Journées de l'Église en Suisse avait été alimenté d'un montant de 100 KCHF. En 2020, il est prévu d'en retirer 63 KCHF pour une manifestation dans le cadre du Synode. Le montant dépendra du projet concret.

Les contributions extraordinaires des Églises membres pour l'aumônerie dans les centres fédéraux sont toujours intégralement reversées dans la même année.

Le capital de l'organisation s'amenuisera d'environ 580 KCHF durant la période de planification. En voici les raisons :

L'immeuble du Sulgenauweg avait été réévalué en 2010. Un montant équivalent a été porté au titre de bénéfices non réalisés au compte de la réserve de réévaluation qui diminuera chaque année dans les proportions de l'amortissement de l'immeuble. Cet amortissement planifié explique env. 400 KCHF de la réduction du capital.

En 2012, la FEPS avait versé une contribution d'assainissement à la caisse de pension de la paroisse générale de Berne pour résorber un découvert. Ce montant n'a pas dû être utilisé dans son intégralité lors du changement de caisse de pension en 2013. Abendrot, la nouvelle caisse de pension, gère donc une réserve de cotisations d'employeur pour le compte de la

FEPS qui peut servir aux fins de la prévoyance professionnelle. Comme le Conseil n'anticipe pas de découvert chez Abendrot (degré de couverture 111,25% à fin 2017), une partie du capital sera créditée au patrimoine des assurés afin de compenser en partie les pertes résultant d'une adaptation du taux de conversion. L'autre moitié participera à hauteur de 30 KCHF par an au financement des cotisations d'employeur de 2019 à 2022.

En 2020, 100 KCHF seront prélevés du Fonds Zwingli pour la tenue du premier Synode.

Les contributions aux assemblées plénières des organisations internationales sont financées au moyen du Fonds des manifestations internationales. À cet effet, le Fonds est chaque année alimenté de 30 KCHF. En 2021, 75 KCHF seront retirés du Fonds pour participer au financement de l'Assemblée plénière du COE et des coûts de délégation et 30 KCHF pour un congrès à Rome.

Le plan financier anticipe un résultat équilibré pour l'ensemble de la période de planification.